

17 Mar 2023 -16:51

Appartient à Conseil des ministres du 17 mars 2023

Amendement à la Convention d'Espoo sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontalier

Sur proposition de la ministre des Affaires étrangères Hadja Lahbib, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant assentiment à l'amendement à la convention d'Espoo du 25 février 1991 sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontalier.

La Convention, ratifiée par la Belgique le 2 juillet 1999, met en place à un stade précoce de la procédure d'autorisation un système d'évaluation des incidences transfrontières sur l'environnement de certaines activités.

L'amendement à la Convention, adopté à Sofia le 27 février 2001, vise à préciser le concept de public en faisant explicitement référence aux associations, organisations ou groupes constitués par les personnes physiques ou morales et ce, conformément au droit ou à la pratique nationale. Cet amendement ouvre en outre la Convention aux Etats non-membres de la CEE-ONU (Commission économique pour l'Europe des Nations unies).

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Hadja Lahbib, ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et du Commerce extérieur, et des Institutions culturelles fédérales
Rue des Petits Carmes, 15 - 15e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<https://lahbib.belgium.be>

Joan Condijs
Porte-parole (FR)
+32 475 81 91 28
joan.condijs@diplobel.fed.be

Elke Pattyn
Porte-parole (NL)
+32 479 33 51 48
elke.pattyn@diplobel.fed.be